

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Agincourt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément à l'article L.122.10 du Code des Communes.

Etaient présents : MM les conseillers Municipaux : CONRAUX Jean, DROUVILLE Marc CREUZEL Christophe, DELHOMENIE Alexandre, FRANCIN Pierre-Yves, LAPOINTE Denis, LIEBER Olivier, PARIS Christelle, REIGNIER Benoît, THIRIET Cyril formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : LOVO Philippe

Procuration :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis LAPOINTE, Maire.

Madame Christelle PARIS a été désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Création budget annexe cimetière
- Tarif prix de vente caveau
- Colis fin d'année
- Questions diverses

RAPPEL 2024-17 / CREATION BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Dispositif Actes : Finances Locales – 7.1

Le Maire propose dans un souci de service rendu aux familles de créer un budget annexe Cimetière afin de procéder à la construction de caveaux d'avance qui seront vendus aux familles .

Il rappelle que conformément aux textes législatifs en vigueur ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M4 relative au service public à caractère industriel et commercial .

Il propose de voter le choix fiscal de la franchise en base de tva pour ce budget car le chiffre d'affaires réalisé sera inférieur aux seuils réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide :

- De créer un budget annexe intitulé **CIMETIERE AGINCOURT** pour permettre la construction de caveaux au cimetière et leur vente à des particuliers
- Le budget annexe est régi par les mêmes règles que le budget principal de la collectivité en terme de prévisions et d'autorisations.
- Le budget annexe est soumis à l'instruction M4 relative au service public à caractère industriel et commercial.
- Pour la TVA, la commune opte pour la franchise en base de TVA.

Voté : 10 Pour

2024-18/TARIF DE VENTE CAVEAU

Dispositif Actes : Finances Locales –7.1

Vu la délibération 2024-17 du 8 novembre 2024 créant un budget annexe cimetière,

Le Maire propose de fixer le tarif de vente des caveaux à 2000€ unitaire et précise que ce montant concerne uniquement le prix du caveau . Le particulier qui achètera le caveau devra ensuite prendre une concession dans le cimetière selon les modalités prévues par la délibération 2023-13 , à savoir :

- Concessions pour les tombes :
 - o Trentenaires : 120€
 - o Perpétuelles : 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , accepte la proposition de Monsieur le Maire de fixer le prix de vente des caveaux à 2000€

Voté : 10 Pour

2024-19/AVANCE DE TRESORERIE BUDGET CIMETIERE

Dispositif Actes : Finances Locales –7.1

Vu le code général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Maire expose :

Afin de financer le besoin ponctuel en trésorerie du budget cimetière pour financer l'achat de caveaux, la commune d'Agincourt peut faire une avance de trésorerie.

L'avance de trésorerie est destinée à financer l'achat de caveaux avant leur vente compte tenu du décalage entre la date d'achat des caveaux et la date de vente.

Le Maire propose que la commune d'Agincourt fasse une avance de trésorerie de 26 500€ au budget cimetière .

Le budget annexe procédera au remboursement de cette avance au plus tard le 31 décembre 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré:

- APPROUVE l'avance de trésorerie de 26 500€ de la commune au budget rattaché cimetière qui devra être remboursée pour le 31 décembre 2025 au plus tard

- AUTORISE le Maire à mobiliser cette avance au fur et à mesure de ses besoins

Voté : 10 Pour

2024-20/VOTE DU BP 2024 CIMETIERE

Dispositif Actes : Finances Locales –7.1

Monsieur Denis Lapointe, présente le budget primitif 2024 pour le cimetière comme suit :

- en fonctionnement :
 - Dépenses : 26 100 €
 - Recettes : 26 100 €
- en investissement :
 - Dépenses : 26 100 €
 - Recettes : 26 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de voter le budget par chapitre pour les deux sections.
- **ADOPTE** le budget primitif 2024 cimetière tel qu'il est présenté.

Voté : 10 Pour

COLIS DE FIN D'année

Prix de l'affouage fixé à 10€ le stère

Repas des anciens le 12 janvier 2025 et cérémonie des vœux le 11 janvier 2025

Lettre Crédit Mutuel projet aménagement foncier : réflexion en cours

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

	Objet	Classification	Nomenclature
2024-17	Création d'un budget annexe cimetière	Finances Locales	7.1
2024-18	Tarif de vente caveau	Finances Locales-	7.1
2024-19	Avance de trésorerie budget cimetière	Finances Locales-	7.1
2024-20	Vote BP 2024 Cimetiere	Finances Locales	7.1